Canada Province de Québec Comté de Gatineau Municipalité de Cayamant

Séance ordinaire de conseil de la municipalité de Cayamant tenue le 16 novembre 2021 à 19h00, suivant les consignes de la santé publique pour la santé et sécurité de tous à la salle municipale de Cayamant, sise au 6, chemin Lachapelle.

Sont présents en respectant les consignes de la santé publique : Sylvie Paquette, Kevin Matthews, Mélissa Rochon, Marc Soulière, Chantal Lamarche et Sonia Rochon;

Formant quorum sous la présidence du maire, Nicolas Malette, Julie Jetté, directrice générale, occupe le siège de secrétaire d'assemblée est également présente Hélène Joanisse.

Ouverture de la séance

Le président d'assemblée, Monsieur Nicolas Malette, constate, par la présence de ses conseillers, qu'il y a quorum et ouvre officiellement la séance à 19h00.

Note au procès-verbal : le maire félicite tous les nouveaux élus, ceux qui ont été reconduits dans leur fonction le 7 novembre dernier. Je félicite aussi Mme la Préfète, Lamarche, qui est présente dans la salle ce soir, pour sa réélection le 7 novembre. Le maire adresse également un merci spécial à l'ensemble du personnel électoral qui a travaillé et mené à bien cette élection.

Note au procès-verbal les élus du conseil municipal de Cayamant ont tous été assermentés les 4 et 12 novembre dernier, tel que prévu et en vertu de la loi sur les élections et les référendums dans les municipalités.

2021-11-119 Adoption de l'ordre du jour

La conseillère, Sylvie Paquette, propose et il est résolu d'adopter l'ordre du jour tel quel préparé par la directrice générale avec l'ajout du point 2.7 Demande de dérogation mineure 2021-4 (582, ch. du Lac Cayamant).

Adoptée unanimement.

2021-11-120 Adoption des procès-verbaux

La conseillère, Sonia Rochon, propose et il est résolu d'adopter tel que présenté, étant donné la lecture par tous les conseillers présents, du procès-verbal de la séance ordinaire du 6 octobre 2021.

Adoptée unanimement.

2021-11-121 Adoption des comptes payés et à payer, le rapport des salaires et les rapports des revenus et dépenses et du bilan au 31 octobre 2021

La conseillère, Mélissa Rochon, propose et il est résolu d'adopter les rapports des états des activités financières la liste des comptes payés (39 275,72\$), liste de comptes à payer (110 066,44\$), le rapport des salaires et les rapports des revenus et dépenses et le bilan au 31 octobre 2021.

Adoptée unanimement.

2021-11-122 <u>Liste des comptes à recevoir au 31 octobre 2021</u>

ATTENDU QUE le Code municipal l'exige ;

ATTENDU QUE la liste des comptes à recevoir a été déposée au conseil pour approbation ;

ATTENDU QUE, de cette liste répertorie les comptes qui devront être envoyés pour perception auprès de notre conseiller juridique ;

ATTENDU QUE la liste sera envoyée au conseiller juridique au dossier en début d'année 2022 ;

ATTENDU QUE les comptes peuvent encore être acquittés ;

EN CONSÉQUENCE, la conseillère, Sylvie Paquette, propose et il est résolu que le conseil approuve ladite liste telle que présentée par la directrice générale en date du 31 octobre 2021 et procède à son envoi le temps venu.

Adoptée unanimement.

2021-11-123 Représentant de Cayamant – RIAM- Régie intermunicipale de l'Aéroport de Maniwaki

La conseillère Chantal Lamarche, propose et il est résolu que Nicolas Malette, maire, représente la municipalité de Cayamant au sein du conseil d'administration de la Régie intermunicipale de l'aéroport de *Maniwaki*-Haute-Gatineau et que le conseiller – la conseillère Mélissa Rochon soit nommée à titre de substitue.

Adoptée unanimement.

2021-11-124 Nomination du substitue du Maire, Nicolas Malette

Le conseiller Marc Soulière, propose et il est résolu que le conseil de la municipalité de Cayamant désigne Mélissa Rochon, à titre de substitut du maire au sein du conseil de la Municipalité régionale de comté de la Vallée-de-la-Gatineau;

Il est également résolu que la substitut, Mélissa Rochon, remplace le maire à toutes autres rencontres où le maire ne peut être présent;

Il est également résolu que la substitut du maire soit autorisée à signer tous documents ou chèques pour et au nom de la municipalité en l'absence du maire Nicolas Malette.

Adoptée unanimement.

2021-11-125 Nomination – Conseil d'administration de Logement en santé

ATTENDU QUE le comité Logement en Santé Vallée-de-la-Gatineau est actif;

ATTENDU QUE la conseillère Lise Crêtes siégeait audit comité;

ATTENDU QUE la Municipalité de Cayamant est en accord avec le fait que la conseillère, Sylvie Paquette, soumette son nom afin de faire partie de ce conseil d'administration et que Sonia Rochon serait la substitue en cas d'absence;

ATTENDU QUE la Municipalité de Cayamant s'engage à payer les frais de déplacement pour siéger à ce Conseil d'administration;

EN CONSÉQUENCE, le conseiller Kevin Matthews propose et il est résolu : **QUE** Sylvie Paquette soumette sa candidature afin de siéger sur le Conseil d'administration de l'organisation Logement en Santé Vallée-de-la-Gatineau et que Sonia Rochon soit nommée en substitue et **QUE** la municipalité paie les frais de déplacement pour siéger à ce comité dans le cas où ledit comité n'aurait pas de fonds prévus à cette fin.

Adoptée unanimement.

La conseillère, Mélissa Rochon, propose et il est résolu que la municipalité effectue les transferts de fonds suivants :

ansferts de fonds suivants :				
De	A	Montant		
0211000310	0211000970	870.00		
0213000200	0213000321	3700.00		
0213000413	0213000414	590.00		
0214000670	0213000670	1500.00		
0213000412	0213000895	4000.00		
0222000521	0222000525	400.00		
0222000410	0222000650	5000.00		
0222000454	0222000650	3100.00		
0222000442	0222000640	3100.00		
0222010521	0222000640	3000.00		
0222000515		1500.00		
0232000200	0232000140	3253.00		
0232000200	0232000424	399.00		
0232000200	0232000454	439.00		
0232000200	0232000633	1471.00		
0232000310		60.00		
0232000330		500.00		
0232000522		3200.00		
0232000527	0232000515	300.00		
0232000640		500.00		
0232000650		500.00		
0232000681		700.00		
0232000200		696.00		
0233000631	0232000631	10150.00		
0232000650	0232000621	400.00		
0233000635	0232000621	1354.00		
0233000622		5000.00		
0233000622		5000.00		
0233000515	0232000641	2000.00		
0233000432		1000.00		
0233000310		100.00		
0222000454		1500.00		
0222000515	0232000625	800.00		
0222000521		500.00		
0233000140		11610.00		
0241400140	0241400422	3800.00		
0241400200	0241400670	2000.00		
0233000640	0241400670	500.00		
0233000640	0241400640	2764.00		
0261000330		1000.00		
0261000411		1000.00		
0261000419		1000.00		
0261000494		100.00		
0261000633		400.00		
0261000670	0241400525	500.00		
0270130140	3241400020	3900.00		
0270130200		900.00		
0270130522		1500.00		
0270130681		4000.00		
0270130699		2000.00		
0321000001		14840.00		
	0261000729	379.00		

0270150681	0270150414	189.00
0270150510	0270150414	26.00
0270130641	0270150414	185.00
0270130447	0270130526	90.00
0270120527		400.00
0270120631	0270120522	300.00
0270120681		1750.00
0245120140	0245120951	4754.00
0245120200	0245120951	1500.00
0245120515	0245120951	1310.00
0245120515	0245120525	690.00
0245120514	0245120525	100.00
0245210951	0245210525	1100.00
0245210951	0245210966	500.00
0211000310	0245120515	7000.00
0211000454		3000.00
0214000321		2000.00
0214000341		500.00
0233000310		1000.00
0214000670	0245120515	1600.00
0245120140	2	2000.00
0222000140		2000.00
0213000140		2000.00
0213000200		3445.00
Total		156 214.00

Adoptée unanimement.

2021-11-127 Demande de dérogation mineure 2021-4 (582, ch. du Lac Cayamant)

ATTENDU QUE le propriétaire du 582, chemin du Lac Cayamant demande une dérogation mineure pour le lot 5 948 959 matricule 2708-39-6979 relative aux dispositions du chapitre VI, article 6.3.1.2, du règlement de zonage 05-91;

ATTENDU QUE le propriétaire a déposé le plan préparé par Stéphane Gagnon arpenteurgéomètre en date du 18 juin 2021 sous sa minute 7396;

ATTENDU QUE l'immeuble est situé dans la zone V112;

ATTENDU QUE cette demande de dérogation mineure concerne le bâtiment accessoire (garage). La marge avant qui est de 5.68m au lieu de 12m, une différence de 6.32m.;

ATTENDU QUE cette dérogation mineure ne cause aucun préjudice au voisin et ni à la Municipalité.

ATTENDU QUE le coordinateur à l'urbanisme, Monsieur Michel Matthews, a remis ses recommandations au Comité consultatif d'urbanisme;

EN CONSÉQUENCE la conseillère, Mélissa Rochon, propose et il est résolu d'accepter la recommandation du CCU 2021-4 et d'accepter la dérogation mineure afin de permettre la situation au 582, chemin du Lac Cayamant, étant le lot 5 948 959 du cadastre du Québec, pour le bâtiment accessoire (garage) concernant la marge avant qui est de 5,68m. au lieu de 12m., une différence de 6.32m.

Adoptée unanimement.

Début : 19h07 et la fin : 19h08. Aucune quest	tion.
Je soussignée, Julie Jetté, directrice générale de Cayamant, certifie qu'il y a des crédits bud dépenses énumérées aux présentes résolutio	gétaires disponibles pour chacune des
	Julie Jetté
Fermeture de l'assemblée	
L'ordre du jour étant épuisé, le président d'ass dans la salle de leur participation, et déclare la	
Nicolas Malette Maire	Julie Jetté Directrice générale
Approbation du Maire	
Conformément à l'article 161, du Code munici Cependant, suivant l'article 201 du Code mun procès-verbal est en accord avec le fait que sa actes et délibérations du conseil lors de la séa	icipal, le maire confirme que le présent on contenu reflète adéquatement les
Nicolas Malette, maire	